

FA3 - Conforter le dynamisme des villages

Orientations

Situés au cœur du site classé, et malgré leur taille réduite, les villages maintiennent un certain niveau de service à la population. L'enjeu est de soutenir les communes qui investissent dans des équipements publics valorisant les paysages et l'histoire du site, dans la réhabilitation de patrimoine bâti, et la programmation d'animations culturelles et sociales.

Les espaces collectifs d'accueil du public : mairies, écoles, postes, salles polyvalentes, bibliothèques, places, parkings... mais aussi les commerces multiservices sont indispensables au dynamisme local de paysages habités.



Village de Liausson

Actions

Le Syndicat mixte accompagne les projets des communes dans la qualité du bâti et de l'intégration, en lien avec les paysages, les patrimoines, les silhouettes villageoises et les manifestations culturelles.

Liausson : « mise en scène et en paysage » du théâtre de plein air, création d'un parking et rénovation des rues

- Le théâtre de plein air est récent ; il est au cœur du village mais bénéficie d'une vue exceptionnelle sur le lac, au loin. Il sert à la fois de place, de scène et de parking. Les randonneurs sont désormais orientés sur le parking des berges du lac. L'objectif est de végétaliser ce lieu et de développer l'accueil d'événements ponctuels de manière plus agréable, notamment en saison chaude.

- Pour aller au-delà de ce projet et également gérer les ressources en eau, la mairie a acheté les terrains au-dessus du théâtre, en site inscrit et classé. Elle souhaite également étudier la faisabilité de créer un parking de 30 places environ pour les habitants, les visiteurs et les usagers du théâtre. Une réflexion paysagère globale de cette zone, sur 1ha (théâtre + terrains), est ainsi à prévoir afin d'assurer l'intégration paysagère et positionner le parking. La commune travaillera un projet avec un paysagiste, en lien avec le Grand Site.

- La rénovation des rues du centre ancien est envisagée de manière qualitative (notamment calade) et en cohérence avec la réhabilitation des façades de l'église qui vient

d'être faite avec des méthodes patrimoniales intéressantes (enduit au genêt). La mairie prévoit également l'enfouissement des réseaux de la commune.

Salasc : intégration paysagère de la place centrale, gestion des flux et du stationnement

La commune a la volonté de redonner son rôle de lieu de vie et de rencontre à la place centrale et route qui a été rénovée au niveau des revêtements. Pour cela, il faut enlever 2/3 des possibilités actuelles des stationnements ; ainsi, elle a créé l'aménagement paysager du parking écoles / visiteurs, acheté un terrain près du cimetière pour un 2ème grand parking et inventorié tous les lieux où il peut y avoir des poches de stationnements (2 à 8 voitures) afin que les habitants du centre du village puissent stationner à proximité de chez eux. Le nombre de places sur la commune est suffisant, de nouvelles habitudes seront prises ; du petit mobilier et un travail sur les accès côté lac sera réalisé. L'objectif est de diminuer l'impact de la voiture et de développer des lieux piétons / mobilité douce pour les habitants par étape.

Lacoste : une salle des rencontres au Mas Audran, intégrée au paysage

La commune souhaite pouvoir offrir aux habitants du mas Audran un lieu pour se réunir. Une réflexion est menée sur l'achat et l'aménagement d'un espace.

Brenas : aménagement de la place et aménagement paysager du parking visiteurs

La commune a acquis un terrain à l'entrée du village afin que les visiteurs (village, événements, randonnées) puissent stationner sans engorger le village. Cela permettra aussi de libérer la place des voitures lors d'événements. Le parking est ouvert depuis 2022 afin de le tester, sans aménagements, mais il nécessite une intégration paysagère très légère. Il est positionné au niveau du Chemin GRP-EDLAS. La commune souhaite aménager la place au cœur du village.

Mérifons : rénovation de la chapelle S^t Fulcran (dont colobarium)

La commune, propriétaire de la chapelle, située en site classé et au milieu du grand paysage, doit la rénover au vu de son état de délabrement. Cette chapelle est un élément emblématique des paysages du Grand Site. Le projet est validé par le Conseil Scientifique et technique de la Drac. Y sera ajouté un colobarium afin que les habitants aient un lieu de sépulture sur la commune.

Octon : intégration paysagère de la station de pompage

La station de pompage, indispensable à l'irrigation des vignes et jardins de la vallée du Salagou (Octon-Mérifons), économiquement et socialement très importante est située près du lac, en site classé, en bordure d'un chemin et d'un parking ; elle est très visible et dégradée (tags, vétusté de l'installation...). Une réflexion avec l'Association Syndicale Autorisée d'Octon sur sa réhabilitation et son intégration paysagère est à mener.

Le Puech : extension du site classé pour préserver les paysages

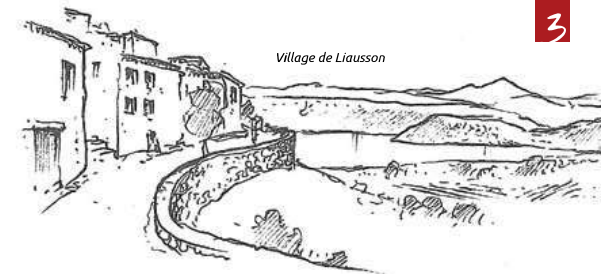
Le périmètre de classement du site du Salagou-Mourèze s'appuie sur les reliefs qui cernent le lac, puis débordent sur les plateaux et le versant sud de la montagne de Liausson vers le cirque de Mourèze. Il comprend l'ensemble de la vallée du Salagou. Le périmètre suit une limite artificielle uniquement sur la commune du Puech - limite de la RD 148 - sans coller à la topographie.

La redéfinition du périmètre sur cette commune permettra d'avoir une délimitation cohérente sur tout son pourtour, adaptée aux réalités physiques et paysagères du site.

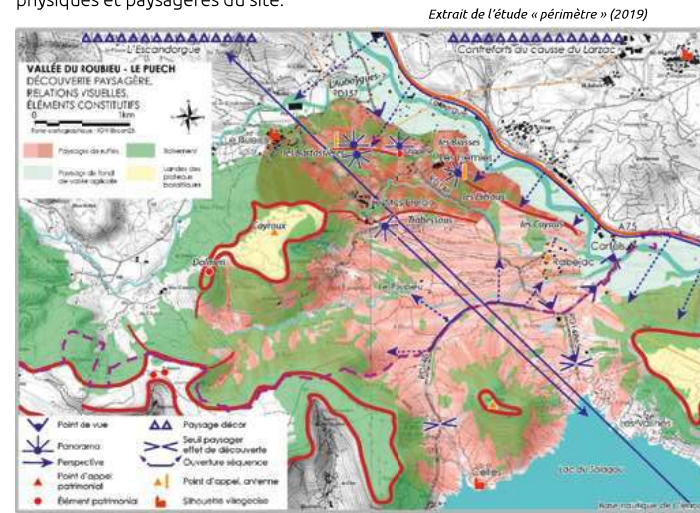
Le principe de classement a été acté, prévu dans la liste nationale de 2019 (en annexe*), une étude paysagère a été réalisée. Il convient aux services de l'État de lancer la procédure sollicitée par la commune.

Résultat attendu en 2032

En 2032, de nouveaux équipements socio-culturels et publics dynamisent les villages et améliorent la qualité de vie et le lien social dans le Grand Site



Village de Liausson



*<https://www.grandsitesalagoumoureze.fr/grand-site-salagou-cirque-de-moureze/site-de-france-histoire-du-projet/le-projet-du-grand-site/>

